

avons pu disposer des débats de l'autre Chambre. Mais tout ce que le ministre voudrait ajouter nous intéressera grandement. Je suis sûr que nous serions tous très heureux de l'entendre.

Le sénateur CONNOLLY (*Ottawa-Ouest*): Je crois, monsieur le président, que le ministre a beaucoup apprécié le travail des sénateurs au comité mixte.

L'honorable M^{lle} LAMARSH: En effet. Monsieur le président, je n'ai pas préparé de mémoire, mais, avec votre permission, et en ma qualité de nouveau membre du Parlement — car il n'y a pas encore cinq ans que je suis en fonction — je tiens à vous dire combien j'ai été frappée par le travail des sénateurs au comité mixte. Certes, les membres des deux Chambres savent que le public ne réalise pas toujours que l'apport de ces messieurs est valable et nous, à la Chambre basse, trop souvent hélas, nous justifions cela, mais pas autant sans doute qu'à la Chambre haute. Toutefois, en cette circonstance, j'ai été fortement impressionnée par l'obligeance des membres de la Chambre haute autant que de leurs collègues de la Chambre basse d'avoir bien voulu sacrifier des jours de vacance aux approches de la Noël et pendant les deux premiers mois de l'année pour pouvoir assister au comité et y consacrer un travail si enthousiaste. Nos membres de la Chambre des communes n'ont sans doute pas l'expérience des sénateurs, tant à titre individuel qu'en tant qu'assemblée, dans un domaine qui implique tant de conséquences sociales et qui est en même temps si compliquée du point de vue financier. Personnellement, je n'ai jamais comparu devant un comité mixte, sauf aux Affaires indiennes, il y a quelques années de cela. Je dois avouer, monsieur le président, que j'ai été tout simplement enchantée de l'apport valable fourni par le travail de ces hommes d'état, qui sont nos aînés.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Merci, merci beaucoup. Sénateur Woodrow?

Le sénateur WOODROW: Monsieur le président, j'ai découpé un article dans le journal d'hier soir. En voici le texte:

«Pour le meilleur ou pour le pire, un régime de pension général pour tous les Canadiens va se superposer aux différents régimes de pension déjà établis».

Quand il s'agit d'un régime de pension privé, on ne surimpose rien. C'est l'affaire d'une mise au point, n'est-ce pas?

L'honorable M^{lle} LAMARSH: Oui, monsieur, c'est bien juste.

Le sénateur WOODROW: Ainsi, à proprement parler, ce n'est pas exact?

L'honorable M^{lle} LAMARSH: J'ose dire, sénateur, que ce n'est pas la première fois que je vois un article de journal publier des choses erronées au sujet du régime de pension du Canada.

Le sénateur WOODROW: En effet. Vous avez toujours l'intention de le mettre au point.

Le sénateur McCUTCHEON: Mademoiselle LaMarsh, pourquoi ce régime de pension n'a-t-il pas été mis au point par rapport aux régimes de pensions privés.

L'honorable M^{lle} LAMARSH: Nous devons encore trouver une méthode pour incorporer un régime de pension privé dans notre programme et il s'agit d'un cas où nous sommes nous-mêmes l'employeur; je veux dire ici le régime de pension du service civil.

Le sénateur McCUTCHEON: Votre propre régime de pension.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Sénateur Molson?

Le sénateur MOLSON: Pourquoi n'a-t-on pas cru nécessaire d'ajuster le régime de pension du Canada à l'indice de pension et à l'indice des salaires?

L'honorable M^{lle} LAMARSH: Peut-être n'était-ce pas nécessaire, sénateur. Il existe deux méthodes d'aborder le problème. L'une d'elle a été appliquée aux États-Unis et, jusqu'à maintenant, à la pension à taux uniforme et dans ce cas, les inévitables majorations doivent être l'objet de mesures législatives endémiques. L'autre méthode, qui a été adoptée dans d'autres pays, consiste en une tentative de régulariser les majorations et de les rendre parallèles au niveau de vie en dehors d'une collectivité.